

► Languedoc-Roussillon

AOC et VDP côte à côte

Annoncé pour 2006, le linéaire Sud de France devrait voir le jour cette année. « Nous sommes intéressés par tout ce qui peut augmenter nos ventes », ont affirmé des acheteurs d'Auchan, Carrefour, Intermarché, Leclerc et System U lors d'une réunion qui s'est tenue le 8 mars dernier à la préfecture de région avec la viticulture régionale. Ce linéaire doit regrouper les vins d'appellation et de pays du Languedoc-Roussillon. Or, jusqu'à maintenant, en l'absence de règles très claires, les grandes surfaces refusaient de faire de tels rapprochements de peur qu'on leur reproche d'induire les consommateurs en erreur.

Mais la direction générale des fraudes (DGCCRF) a clarifié les choses. Dans une note écrite adressée en mars à Viniflor, elle a précisé que les appellations et les vins de



► Inter Sud négocie avec cinq enseignes de la grande distribution la mise en place d'un linéaire où appellations et vins de pays se retrouveront côte à côte sous la bannière Sud de France.

pays pouvaient être regroupés sous une même bannière dans les rayons, à condition que la bannière ne reprenne pas d'éléments du nom d'une appellation ou d'un vin de pays. La marque Sud de France obéit à cette contrainte. Désormais, le projet peut être lancé.

Le 5 avril, le conseil régional et Inter Sud devaient rencontrer à nouveau les cinq enseignes pour caler le balisage

du rayon. Le conseil régional va participer au financement du balisage. Il organise pour cet été une grande campagne d'affichage. « Pour en tirer profit, c'est à nous d'être présents dans les rayons avec des vins bien repérables et un calendrier d'animations cohérent », affirme Florence Barthès, directrice d'Inter Oc et responsable de la communication à Inter Sud. ■

Frédérique Ehrhard

► Languedoc-Roussillon

Une AOC en cours de test

Début avril, le décret de l'AOC Languedoc n'était toujours pas publié. Cela n'empêche pas l'interprofession des vins du Languedoc (CIVL) de préparer le lancement de cette nouvelle appellation, prévu pour février 2008. Il a mis sur pied trois groupes de travail. Le premier rassemble des œnologues, le second des responsables marketing et le troisième des dirigeants. « Nous voulons donner des clefs de compréhension des goûts des consommateurs aux entreprises », explique Thierry Mellenotte, du CIVL, qui

► Avant de lancer l'appellation Languedoc, l'interprofession va tester quatre profils organoleptiques différents en France, aux USA et en Grande-Bretagne.

anime le premier groupe. Celui-ci rassemble une dizaine d'œnologues travaillant chez des négociants ou dans des caves. Ils ont sélectionné 80 vins concurrents de la future appellation Languedoc. Tous ont un cépage commun avec elle et sont dans les meilleures ventes.

Les œnologues ont dégustés ces vins et identifié quatre profils organoleptiques. Par le jeu des assemblages, ils ont élaboré un languedoc correspondant à chacun des profils. L'agence anglaise Tragone va maintenant tester ces quatre vins auprès d'un échantillon de cent consommateurs en France, autant en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Les résultats devraient être présentés à Vinexpo, en juin prochain. S'il s'avère qu'un style de vin s'impose dans un pays, les entreprises en tiendront compte. ■

Frédérique Ehrhard

► Aude

Augmenter la prime d'arrachage

Les Audois ne touchent en moyenne que 4 000 €/ha arraché définitivement. Les syndicats estiment que c'est insuffisant. Ils demandent que la prime soit revalorisée. Pour obtenir que le ministère de l'Agriculture défende cette revendication devant la commission européenne, les caves coopératives bloquent le versement de leur TVA. Début avril, elles avaient 7 M€ sous le coude. Et le ministère avait adressé une fin de non-recevoir aux demandeurs.

► Côtes-du-rhône

Le syndicat surveille le vrac

Le syndicat général des côtes-du-rhône met en place un comité de suivi de marché. Objectif : permettre aux opérateurs de connaître au jour le jour les transactions en vrac réalisées en appellation Côtes du Rhône et villages. Les adhérents accèdent par un code sur le site monaoc.com. Ils indiquent la date, le prix et le volume de la transaction. Ils peuvent aussi consulter les données enregistrées par leurs confrères. Le syndicat a rassemblé des demandes d'adhésion pour 900 000 hl.

► Buzet

Abandon des engrais chimiques

La coopérative Les vigneronnes de Buzet, à Buzet-sur-Baïse (Lot-et-Garonne), a signé une convention terroir avec Phalipou-Frayssinet. Pour les 280 coopérateurs, l'objectif d'ici à deux ans est d'éliminer les engrais chimiques au profit de la fertilisation organique. Les partenaires s'engagent à partager leur savoir-faire, leurs compétences techniques et des actions de communication communes.